

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau du recrutement,
des concours et des examens

Décision n° 49982 du 15 juin 2017 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « auto-engins blindés » – session 2017

NOR : INTJ1718354S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 15 juin 2017,

Décide:

Article 1^{er}

À l'issue de l'ensemble des épreuves de l'examen correspondant, le brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « auto-engins blindés » – session 2017 est attribué aux quatre (4) sous-officiers dont le nom suit, classés par ordre alphabétique:

Aulas Rémi	NIGEND : 232648
Devaud Sébastien	NIGEND : 193444
Lelièvre Olivier	NIGEND : 215114
Matjasec Bruno	NIGEND : 218737

Article 2

La présente décision prend effet immédiatement et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 juin 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
J.-M. ISOARDI